



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 44/2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 16 Votants : 23 Procurations : 07

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-neuf, le vingt-huit mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 21 mai 2019.

PRÉSENTS : Mmes et MM. MAUREL, GONZALEZ, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, JOUSSEAUME, ARNAL, RIGAUD, MARQUIER, JOUET, MARTIN.

PROCURATIONS

M. SANCHEZ	à	M. BERNES
Mme LLOUBERES	à	M. BEUILLE
Mme LASSALLE	à	Mme GONZALEZ
Mme FIEVRE	à	M. RIGAUD
Mme LE GUIRIEC	à	Mme MAUREL
Mme AUDIGUIER	à	Mme MALBEC
Mme SEIB-TAUPIN	à	Mme JOUET

ABSENTS EXCUSÉS : M. FERTE J., M. DELON, M. BENHADJ, Mme GARBIN, M. CASTAING (Décédé).

ABSENTE : Mme FERTE S.

SECRETAIRE : Mme GONZALEZ a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - VIE ASSOCIATIVE - attribution de subventions de fonctionnement et exceptionnelles aux associations

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions aux différentes associations.

Madame le Maire précise que la Commission Vie Associative - Affaires Culturelles - Communication a examiné ces demandes de subventions et propose d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATION	Subventions proposées	Ne participe pas	Vote
SAF XV	3 100 €	1	Unanimité

Par ailleurs, la Commission Vie Associative - Affaires Culturelles - Communication a examiné les demandes de subventions exceptionnelles déposées et propose d'attribuer les subventions suivantes :

- Ecole de Musique et de Danse (EMDA) : pour aider l'association qui fait face à des difficultés financières : 3 000 €.
- Les Fous du Volant : pour l'organisation des 10 ans de l'association : 100 €
- L'Union Sportive Aussonnaise (USA) Basket : pour l'organisation de leur tournoi 3x3 : 100 €

ASSOCIATIONS	Subventions exceptionnelles	ne participe pas	Vote
EMDA	3 000 €	3	Unanimité
LES FOUS DU VOLANT	100 €		Unanimité
UNION SPORTIVE AUSSONNAISE BASKET	100 €		Unanimité

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE suivant les tableaux ci-dessus :

- D'approuver les attributions de subventions de fonctionnement et exceptionnelle telles que décrites ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 29 mai 2019

Le Maire,

Lysiane MAUREL

